

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2674

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro modifiant le règlement numéro 2669 *Autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux concernant la réfection du poste de surpression d'eau potable Côte-Sud, notamment des travaux concernant des clapets, des actuateurs et remplacement des vannes relativement à l'usine de filtration de Sainte-Thérèse, autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins*, afin de remplacer l'Annexe « II » dudit règlement.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 4 mars 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate